Annexe 2.2

Entente d'harmonisation PAFI-O UA 041-51 Chantier BON AIR (AVEC ÎLOT PROJETÉ)

Lorsqu'il est question d'une répartition spatiale en mosaïque, la forêt résiduelle sera confirmée au RATF.

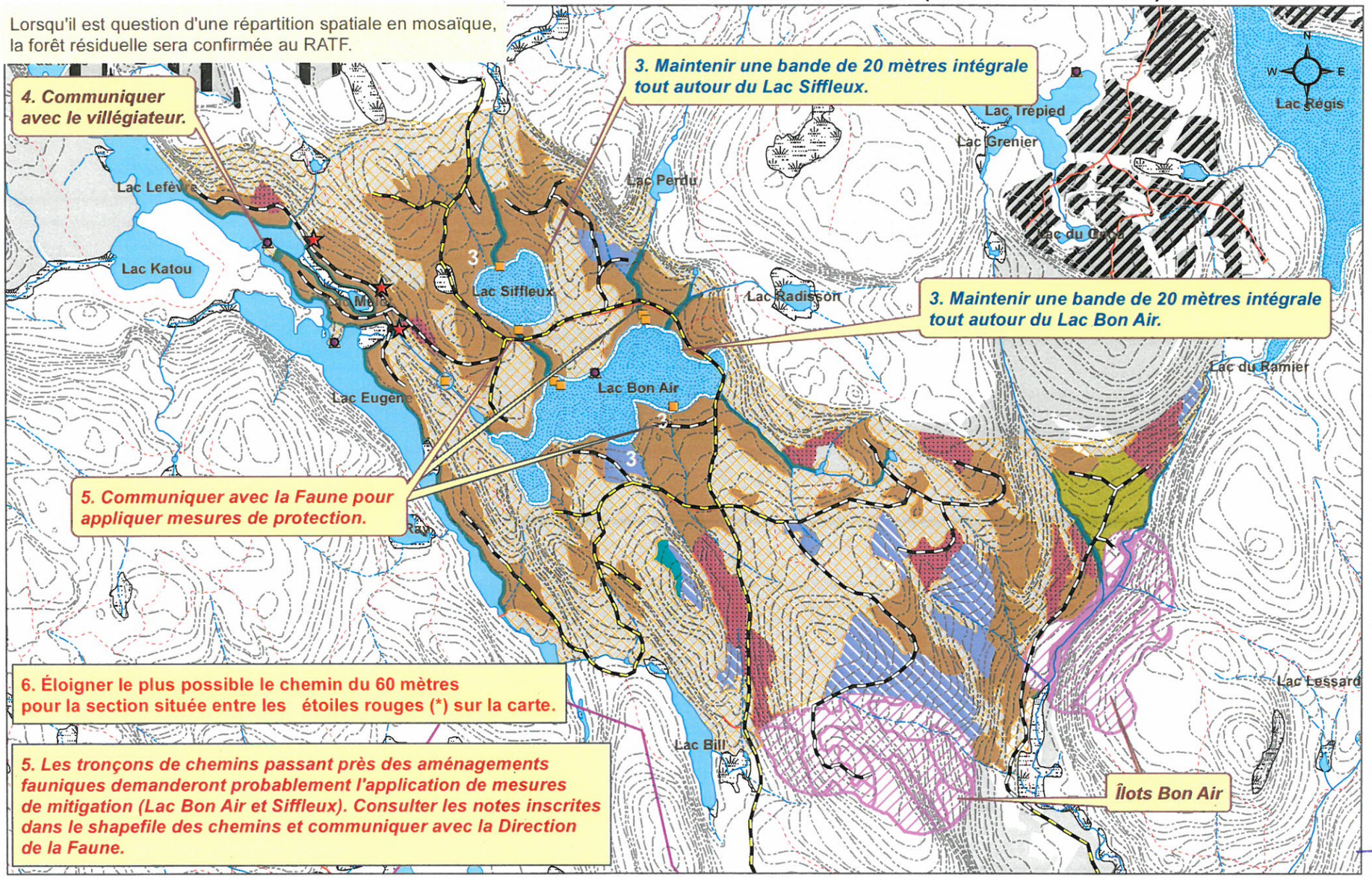

Préoccupations et enjeux

1.Maintien de la quiétude en forêt pendant la période de chasse à l'orignal.

2. La ZEC demande le maintien d'une communication en tout temps dans le but de pouvoir gérer efficacement le territoire de la ZEC et ses infrastructures.

3-5-6. Protection des investissements fauniques.

4. Amélioration de l'accès à la villégiature.

Mesures d'harmonisation

1. Pour la première semaine de chasse à l'orignal à l'arme à feu les activités de récolte et de construction de chemins seront permises dans ce secteur seulement si le chantier est retenu suite à l'application du processus annuel de sélection des secteurs entendus entre les parties (BGAD, BMMB, ZEC). Les modalités liées à ce processus sont décrites de façon détaillée (dates, échéances) dans le formulaire d'entente d'harmonisation.

2. Communiquer avec la Zec pour planifier une rencontre sur le terrain au moins 2 semaines avant le début des opérations forestières. Lors des périodes d'opérations, aviser de façon hebdomadaire par courriel la Zec du détail des différentes activités (récolte, transport et construction de chemin). Jessika Malko (j.malko@argzm.com) et Jean-Claude Toupin (jclaudetoupin@sympatico.ca).

3. Maintenir des bandes de 20 mètres intégrales autour du lac Siffleux et du lac Bon Air, ainsi que des bandes intégrales de 5 mètres de chaque côté des ruisseaux intermittents de ces 2 lacs, sur une distance de 100 mètres à partir du lac. Voir nos. 3 sur la carte.

4. Communiquer avec le propriétaire du bail de villégiature situé au sud du lac Lefèvre pour prendre entente afin d'approcher le chemin de son chalet.
Voir le formulaire d'entente d'harmonisation pour obtenir ses coordonnées et plus de détails à ce sujet.
Voir no. 4 sur la carte.

Représentant MFFP

Nom, prénom Chantal Isabelle

Signature 2017/01/30 Date

Représentant ZEC Chapeau de Paille

JEAN CHAUDE TOUPIN

Nom, prénom

Jean Claud Toupin

Signature Date 2017-01-30

Date : 28 décembre 2016
Version : 3

Plan aménagement forestier intégré

Traitements: CPI-CP, CPRS, CPRSRBOU, CPR_BAS-ENS, CPPTM, CPIRL_RL-PR, CPRS_BA, Résiduelle, RPLB, PAFI-O

Infrastructures projetées: Réfection, Implantation

Infrastructures existantes: Réseau principal, Réseau secondaire, Réseau tertiaire, Non carrossable, Sentiers récréatifs

Découpage administratif: Petit lac aménagé, Pourvoirie à droits exclusifs, Réserve faunique, Zec, UA 04151, Secteur de chasse

Affectations ponctuelles: Abri sommaire, Aire de séjour autochtone, Camp trappe autochtone, Camp trappe non autochtone, Centre d'hébergement, Site commercial, Site de villégiature, Frayère, Obstacle migration poisson

Code terrain: Improductif, Non Forestier, Protection (SFI), Superficie affectée, Encadrement visuel

Historique des coupes: CT, 1995-1999, CT, 2000-2004, CT, 2005-2010

Métadonnées: Système de référence géodésique : NAD 83 , ellipsoïde GRS80; Projection cartographique : Mercator Transversale modifiée Zone 8; 1:30 000

Sources

Données	Organisme	Année
Base données topographiques(20)	MRNF	2012
Autres données PAFI	UA 4151	2012

Réalisation
Production:
Ministère des forêts, de la faune et des parcs
Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice

Forêts, Faune et Parcs
Québec